

POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIERE DE SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Depuis 2002, Sea Marconi France est réputée sur le marché comme spécialiste dans le domaine de l'expertise et du traitement des transformateurs de puissance.

Notre métier s'exerce principalement sur site client. Notre notoriété repose donc essentiellement sur la maîtrise, les compétences, le professionnalisme de nos techniciens intervenants. Assurer leur sécurité et leur santé, avec celle de nos sous-traitants, garantir leur bien-être au travail, protéger notre environnement, c'est protéger la richesse fondamentale de l'entreprise.

Les notions d'amélioration continue de nos performances en matière de sécurité, de préservation de la santé et de protection de l'environnement doivent donc s'ajouter à celles de la maîtrise de la Qualité Technique.

Dans ce but, nous avons choisi d'établir et de maintenir un système de management SSE volontaire et de progrès. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite que nous poursuivions et renforçons les démarches entreprises en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement dans le cadre du référentiel commun MASE / UIC.

Nous devons poursuivre et prolonger nos efforts dans ce cadre pratique pour :

1. Identifier, évaluer les risques potentiellement induits par nos activités et mettre en place les moyens de protections collectives et individuelles qui s'imposent ;
2. Veiller à ne pas exposer nos collaborateurs à des risques vis-à-vis de leur santé ;
3. Faire respecter les règles et consignes de sécurité générales ainsi que les particulières liées aux sites d'intervention ;
4. Assurer le respect et l'application de la législation en vigueur ;
5. Garantir une coordination optimale avec nos clients dans le cadre de nos activités et du partage de nos valeurs SSE ;
6. Maintenir et améliorer les compétences et aptitudes de nos salariés et collaborateurs en matière SSE;
7. Détecter et éliminer les actes et situations dangereuses aux postes de travail ;
8. Ne pas faire appel à du personnel intérimaire (maîtrise) et prioriser la sous-traitance à des spécialistes domaine certifiés MASE
9. Promouvoir l'usage du droit d'alerte et de retrait en cas de détection d'un risque non ou mal maîtrisé ;
10. Sensibiliser et lutter contre l'alcool et les drogues au travail et mettre en place une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Cette démarche de Progrès passe par une responsabilisation Individuelle et Collective, à tous les niveaux de compétences.

Chaque collaborateur a le devoir, dans ses décisions et dans ses actions, de respecter les obligations liées à la préservation de la vie et de la santé et de la protection de l'environnement.

Par conséquent, je demande à chaque salarié ou collaborateur de Sea Marconi France, de s'investir dans la voie de l'amélioration continue et de tendre vers le « Zéro Accident ».

Pour ce faire, je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de la présente politique, et à soutenir l'implication du management et la participation active de nos collaborateurs.

Homécourt, 30/10/2017

Luc VAN DEN BOGAERT Directeur France



Sea Marconi France S.a.r.l.
12 Av. Maurice Kriegel Valrimont
54310 Homécourt (FRANCE)
W www.seamarconi.fr

T 0033 (0) 3 82.47.57.64
F 0033 (0) 3 82.47.57.66
E info@seamarconi.it

TVA: FR 11439675133; N° Siren: 439675133; N° Siret: 43967513300037
Arrêté N° 2006/001 du 15/12/2006 de la Préfecture de Meurthe et Moselle
Siège Social: 659 Av. Paul Muller 54600 – Villers Les Nancy